



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06/02/2025

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 30 janvier 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL GHAZI Fouad Eddine

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel,
GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE
Didier, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, LEGRAND Pierre, EL GHAZI Fouad Eddine,
CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile,
VANDEKERCKHOVE Benjamin, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés :

SERRURIER Didier, procuration à EL GHAZI Fouad Eddine
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
LEMAITRE Olivier, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
FRÈRE Francine, procuration à LESCROART Daniel
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à CADART François-Xavier
EL MESSAOUDI Amira, procuration à BACLET Christian
PELLIZZARI Rachel, procuration à CORBEAUX Éric
BARENGHIEN Isabelle, procuration à GOULLIART Emmanuel

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/12/2024**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 30/01/2025**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Dénomination de résidence
 2. Dénomination de voirie
 3. Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire
6. **COMMISSION FINANCES**
 4. Création – suppression d’emplois permanents
 5. Modifications du tableau des effectifs
 6. Garantie à première demande AFL Banque
7. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
 7. Demande de classement du CMEM en Conservatoire à Rayonnement Communal
 8. Subvention 2025 – association Les Fouffelles en 4L
 9. Subvention exceptionnelle Le Bol d’Air
8. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
 10. Organisation du concours des maisons et balcons fleuris – délibération cadre
 11. Attribution de subvention d’équipement à des particuliers

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l’outil de recherche

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Fouad Eddine EL GHAZI, Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/12/2024

Monsieur le Maire : Tout d'abord, approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 19 décembre. Y a-t-il des observations sur celui-ci ? À défaut, je considère qu'il est donc approuvé.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Tout d'abord, une très, très bonne nouvelle puisque nous avons reçu aujourd'hui un courrier de la Métropole Européenne de Lille qui est en charge de la co-instruction des aides et des subventions allouées dans le cadre de la salle de spectacle. Co-instructrice avec la Région, bien évidemment, la MEL nous informe que nous pouvons désormais compter sur une subvention de 2 725 695 euros dans le cadre du cofinancement de la salle de spectacle, ce qui correspond donc aux Fonds européens qui viennent s'ajouter aux Fonds de l'État, aux Fonds départementaux, aux Fonds régionaux. Donc c'est évidemment une très très très bonne nouvelle qui vient largement, enfin largement en tout cas, qui vient aussi compenser les augmentations de coûts qu'on a pu constater dans le cadre de ce projet. Donc en tout cas, on peut se féliciter de cette somme. Initialement, la somme qui était escomptée par nos services était de 2 100 000. On est donc à 2 700 000, ce qui est donc, je pense, une bonne nouvelle pour chacun. Autre courrier que j'ai pu recevoir, alors, il y a 2 jours je crois, qui vient en réponse à une correspondance que le groupe Seclin en Commun avait pu adresser aux services de la préfecture, aux termes duquel, et par rapport à une publication également qui avait pu être portée dans la Ville où on était quasiment accusé de détournement de fonds publics à des fins de propagande politique à l'occasion de la distribution du bilan d'actions, de 4 ans d'actions. Donc je montre à la caméra, je pense que chacun s'en souvient. Le groupe Seclin en Commun donc, avait porté des accusations somme toute assez graves auprès des services de la préfecture. La préfecture nous répond donc, enfin, répond à Monsieur DECRAENE et nous met en copie, bien évidemment, sur le fait que ce recours gracieux et sans fondement que nous sommes parfaitement en correspondance avec la légalité. C'est d'ailleurs ce sur quoi j'avais pu apporter mon propos lorsqu'effectivement j'avais pu intervenir en Conseil municipal, déjà, on s'était rapproché non pas d'un cabinet d'avocats pour s'assurer de la légalité, mais on s'était rapproché d'un institut qui s'appelle Inord dont nous souscrivons, chaque année, en tout cas, des fonds au bénéfice d'Inord. On le passe en délibération. En tout cas, la préfecture vient confirmer le fait que ce bilan de 4 ans d'actions est parfaitement légal et que le droit d'expression de l'opposition a été parfaitement respecté dans le cadre de celui-ci. Voilà, fin de l'histoire sur ce dossier. Nous ne pouvons pas être mis en accusation de quelconque détournement de fonds publics. Je souhaite, en tout cas, que les rumeurs cessent sur ce point. Autre communication, lors de l'audience correctionnelle du 14 janvier dernier, j'ai pu me rendre auprès du tribunal correctionnel pour me constituer partie civile dans le cadre d'une affaire dont nous avons toutes et tous entendu parler qui concernait la détention et la diffusion d'images pédopornographiques. Le prévenu a donc été condamné à 3 ans d'emprisonnement, 2 ans avec sursis et une année exécutée dans le cadre de la pose du bracelet électronique. Comme je l'indiquais, je m'étais constitué partie civile à l'occasion de cette affaire. C'était très, très loin d'être gagné puisqu'il est de jurisprudence que les magistrats ne reconnaissent que très rarement l'atteinte à l'image qui a pu être portée dans le cadre d'une affaire pénale de la sorte. Donc c'est avec beaucoup de conviction, en tout cas, que j'ai essayé de défendre la cause de Seclin, de mettre en évidence la perturbation que cela a pu générer pour les Services de la Ville que je tiens encore à féliciter et à saluer pour l'élan de solidarité qui a pu être constaté à ce moment-là où on a senti quand même les équipes fortement fragilisées par rapport à cette affaire, forts effectivement de parents qui très légitimement se sont rapprochés des Services. C'est ce qui a été retenu par le Tribunal.

Le Tribunal considère donc que la ville de Seclin est victime dans cette affaire. Et je tenais, bien évidemment, à vous en faire part. J'avais pu demander la condamnation de cet individu à la somme d'un euro symbolique, cela nous a été accordé. Ça, c'est vraiment, pour la toute petite histoire. L'essentiel pour moi était de faire en sorte, en tout cas, que la Ville de Seclin, que les Services de la Ville de Seclin ne puissent en aucune façon être mis en cause dans cette affaire et que la Ville et ses agents puissent être reconnus comme victimes dans ce dossier. Par ailleurs, Madame Lili LEIGNEL, qui est intervenue il y a quelques années. Enfin quelques années, et quelques mois encore pour toujours porter la mémoire de l'horreur de la Seconde Guerre Mondiale auprès des collégiens a été nommée en sa qualité de Commandeur de l'Ordre National du Mérite. C'est un décret du 15 janvier dernier qui nous l'apprend et nous sommes bien évidemment très heureux de pouvoir la saluer, même si je pense qu'elle ne nous regarde pas forcément ce soir, mais, en tout cas, nos pensées lui sont évidemment adressées et elle mérite très largement cette reconnaissance de sa qualité de Commandeur dans l'Ordre National du Mérite. Et puisque nous ne sommes pas à une seule belle information à ce titre, je tiens également à saluer le fait que Monsieur Michel SPOTBEEN a également été déclaré Officier de l'Ordre National du Mérite. Il sera bien évidemment honoré très prochainement, mais je tenais aussi à saluer son engagement depuis autant d'années au bénéfice du commerce, son attachement sans faille à faire en sorte que le commerce sur Seclin, même si les temps sont particulièrement difficiles en cette période de crise où tous les commerces, que ce soit à Seclin ou de façon plus large, sont particulièrement touchés par la crise. Mais je pense que cette reconnaissance, en tout cas, n'est que méritée. Je tenais également à vous saluer et à vous applaudir, Monsieur SPOTBEEN, pour cette reconnaissance. Une reconnaissance qui hélas, ne semble pas être partagée et cela est bien regrettable.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2024 À PARTIR DU 11 DÉCEMBRE 2024, ET 2025 À LA DATE DU 30/01/2025

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 30/01/2025

Monsieur le Maire : Au titre des décisions municipales, nous avons pu évoquer ce point en Conférence des Présidents, avec cette précision que je tiens à vous porter immédiatement à connaissance, je procède au retrait de la décision 2024-129, puisque, on y reviendra dans quelques instants, le Conseil municipal a procédé au vote de délégation de pouvoirs en début de mandat pour pouvoir prendre de telles décisions, à condition bien évidemment de l'en informer. J'avais sollicité le retrait de l'alinéa 9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit donc qu'en cas de réception de dons, c'est le Conseil municipal qui statue sur ce point. Donc, je vais procéder au retrait de cette décision. Donc cette décision est nulle et non avenue et nous procéderons à un vote en Conseil municipal lors du prochain Conseil sur l'acceptation de ce don réalisé par les Anciens Combattants. Voilà, je ne sais pas si sur cet état des marchés, il y a des observations particulières qui avaient pu être balayées en Conférence des Présidents. Je ne sais pas s'il y a des interventions. Je n'en vois pas.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

DÉNOMINATION DE RÉSIDENCE

Monsieur le Maire : On peut donc passer immédiatement à la première délibération qui nous concerne, celle de procéder à la dénomination d'une résidence, la résidence Timon DUPIRE. Je vais procéder peut-être à la lecture de sa vie, en tout cas des raisons pour lesquelles nous avons pensé à désigner cette résidence à son nom.

Et je tiens immédiatement à saluer le travail remarquable qui a pu être mené par Danièle LEROUGE, Seclinoise historique qui a effectué des recherches qui nous ont permis de pouvoir, aujourd'hui, décliner un peu plus en détails ce qu'a pu réaliser Monsieur Timon DUPIRE durant sa vie et bien évidemment, ce sont des éléments que je porterai également à connaissance concernant Madame Yolande MONFRANCE dans la délibération qui suivra. Monsieur Ernest DUPIRE, plus connu sous le nom de Timon DUPIRE est né à Seclin le 12 janvier 1923, décédé à l'âge de 54 ans le 21 juin 1977. Il fut marié à Odette DELATTRE et il vécut durant de nombreuses années 1 place Saint-Piat au sein du bâtiment Barbusse dont il avait la charge. Il était un ami proche de Roger BOUVRY, un nom bien connu sur Seclin. Et il appartenait au corps des FFI, classe 1943. Il devient alors sergent-chef des FFI. Le 2 septembre 1944, vers 8h du matin, des militaires allemands ont mis à feu et à sang un grand magasin de vivres de l'armée d'occupation avant de battre en retraite en Belgique. Alors que des soldats allemands traversent la ville en moto, des tirs se font entendre. Les S.S. fuient, mais reviennent rapidement pour se venger. 33 Seclinoises et Seclinois seront arrêtés et abattus au lieu-dit de la Potasserie, lieu sur lequel nous nous recueillons chaque année au mois de septembre. C'est lors de cette traversée de Seclin que Timon reçoit une balle. Il est amputé de l'avant-bras gauche ce qui le rend invalide à 100 %. Il sera parrainé par Ernest ANSENS, ingénieur chimiste, et il sera nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Donc voilà, pour toutes ces raisons, nous souhaitons vous proposer au vote la désignation de son nom Timon DUPIRE, donc au nom de cette résidence. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières sur cela. Il me semblait que la petite fille de Monsieur Timon DUPIRE devait nous rejoindre. Je regarde Hervé CARLIER, je ne sais pas si tu l'as vu dans l'assemblée, mais en tout cas si elle n'est pas présente, je tiens à la saluer et à saluer toute sa famille qui a accepté donc que nous puissions procéder à cette dénomination. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Cette résidence s'appellera donc à l'unanimité la résidence Timon DUPIRE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 2

DÉNOMINATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire : Je passe aux votes la délibération numéro 2 où il est proposé de désigner une allée, l'Allée Yolande MONFRANCE et je procède de la même façon à la détermination de son parcours. Madame Yolande MONFRANCE, née VANDENBERGHE le 30 août 1932 a été enseignante à l'école La Fontaine, puis directrice de l'école maternelle Durot de 1969 à 1987. Elle fut Conseillère municipale 33 ans, de 1981 à 2014. En 1983, elle est nommée membre de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement. En 1989, elle est désignée Conseillère municipale déléguée à l'enseignement, membre de la Commission culture, loisirs, qualité de la vie, environnement et jumelage. Membre de la Commission retraite et des personnes âgées. Puis, en 1989, elle devient déléguée aux personnes âgées. En 1995, elle est élue Adjointe au maire en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. En 2001, elle est élue Adjointe au maire en charge de l'enseignement et en 2008, elle est désignée Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées. Madame MONFRANCE a reçu la Médaille Vermeil alors qu'elle occupait les fonctions de Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées. Avec Pierre MONFRANCE dont nous gardons bien évidemment la mémoire précieuse, son époux, ils ont effectué une donation ayant permis la rénovation d'un vitrail à la Collégiale Saint-Piat. J'en profite pour saluer Madame MONFRANCE qui ne pouvait être présente à l'occasion de ce Conseil municipal, mais qui nous regarde en visio depuis l'EHPAD des Augustines, accompagnée de Monsieur Robert VAILLANT. Donc on lui adresse, en tout cas, nos plus chaleureuses attentions. Et nous lui adressons également toute notre reconnaissance pour l'engagement qui a été le sien durant toutes ces années. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières. Monsieur CORBEAUX, vous qui l'avez également bien connue. Voilà, je vous laisse la parole.

Monsieur CORBEAUX : Oui, simplement d'abord, c'est une reconnaissance méritée et le discours que vous venez de prononcer est tout à fait complémentaire des quelques mots que moi, j'avais aussi souhaité dire à l'occasion de cette dénomination de voirie. Mon propos sera peut-être un tout petit peu plus engagé. Mais elle a été élue au côté de 4 maires donc, Adolphe DUTOIT, Jean DEMAILLY, Jean-Claude WILLEM et Bernard DEBREU.

Yolande était socialiste, elle a siégé durant 33 ans dans la majorité de gauche, toujours loyale et fidèle à ses idées, à ses valeurs et aujourd'hui des choses qui sont beaucoup trop rares en politique. Elle est d'ailleurs toujours adhérente à Seclin en Commun, elle nous avait soutenus aux dernières élections locales. Elle était donc enseignante comme vous l'avez dit donc je serai un peu plus court. Elle était surtout très engagée sur les questions de l'éducation. Personnellement, j'ai fait quelques visites d'écoles avec elle et c'était quand même, pour ceux qui l'ont fait avec elle, c'était quand même, je pense qu'on l'a fait une fois ensemble, c'était assez impressionnant la façon dont elle était méticuleuse. C'était quand même quelque chose qu'on a tous vécu. Et je souligne aussi, c'était surtout aussi leur omniprésence à toutes les manifestations municipales et associatives. Et même quand Yolande a perdu Pierre, je sais qu'elle me demandait toujours à savoir qui allait la conduire parce qu'elle était vraiment très attachée, on l'envoyait en fait partout. Je voulais surtout souligner ça. Donc, comme vous l'avez dit, elle a été enseignante à La Fontaine, directrice à Burgault. Elle était aimée et appréciée par les parents et ses collègues. Et pour la petite histoire, savoir que Pierre MAUROY, qui était maire de Lille et sénateur, avait demandé à Yolande de prendre sa fille dans sa classe parce qu'il estimait qu'elle était une bonne enseignante. Et donc je l'ai mis pour la petite histoire comme ça elle sera contente qu'on l'ait précisé. Et moi j'ai toujours entendu Robert VAILLANT, alors je ne savais pas qu'il allait être en visio, c'est une très bonne idée, son cousin germain qui soulignait toujours son grand cœur, sa grande générosité, notamment pour défendre la cause du handicap, ayant elle-même eu un enfant, une fille polyhandicapée, qui est décédée très jeune. Et c'est aussi dans tout le sens qu'elle a eu de présider donc très longtemps une association très active sur la question du handicap. Et elle était donatrice, comme vous l'avez dit notamment, d'un vitrail en mémoire de sa fille. Et puis, elle a aussi participé à l'élan de mobilisation et de générosité pour le petit Louka BISEUR. Et donc je conclus en disant qu'elle aura 93 ans cette année et qu'elle est honorée de cette délibération. Et on vous remercie de la mise à l'honneur de Yolande MONFRANCE, comme nous partageons certainement tous ici autour de la table ce soir.

Monsieur le Maire : Merci pour ces propos. Je me souviens d'une anecdote que m'avait narrée, Pierre, effectivement, ils avaient avec leur fille à laquelle ils étaient, bien évidemment, très attachés, effectué un long périple en camping-car qui les avaient menés, je crois, jusqu'en Irak. C'est une anecdote très très riche, enfin, un périple particulièrement riche et vous nous rappelez cela par votre propos. Merci pour les mots que vous avez pu tenir, on est très heureux, enfin, j'anticipe peut-être la délibération qui va intervenir, mais j'ai cru comprendre dans le sens de votre propos, que vous n'allez pas vous y opposer. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Et donc c'est avec beaucoup de satisfaction et de plaisir en tout cas qu'on peut identifier un lieu qui portera en tout cas le nom désormais de façon définitive de Madame Yolande MONFRANCE qui nous regarde et que l'on salue bien évidemment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 3

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire : Délibération numéro 3, celle relative aux délégations de pouvoirs du Conseil municipal. Je l'ai évoqué il y a quelques instants, depuis le début de ce mandat, on a porté à plusieurs reprises des votes sur les délégations de pouvoirs, à tel point que les Services avaient un peu de mal à s'y retrouver sur la bonne délibération visée. Il vous est donc proposé ici de passer l'ensemble de ces délibérations sous la forme d'une seule et même délibération qui annule et remplace les précédentes. Il n'y a pas d'évolution sur les délégations de pouvoirs que je souhaitais maintenir au bénéfice du Conseil municipal. Je l'ai évoqué tout à l'heure, toujours 4 délégations de pouvoir qui restent maintenues au bénéfice du Conseil municipal. Mais il me semblait important en tout cas de voilà replacer une délibération cadre sur ces délégations et de l'actualiser au regard des évolutions législatives également. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières par rapport à cette délibération. Non, si je n'en vois pas, je passe celle-ci au vote. Il y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Je passe la parole à Monsieur BACLET sur la délibération numéro 4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

6. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 4

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur BACLET : Bonsoir à tous. Il s'agit de création, de suppression d'emplois permanents, donc c'est une délibération classique de créations, de suppressions d'emplois. Cette délibération a été présentée au CST du 27 janvier 2025. Elle a recueilli un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues. Il s'agit, suite à des réorganisations de supprimer l'emploi de chef de projet de la vie associative et dans le cadre de la création du Service des 1 000 premiers jours, d'une réorganisation au niveau de la crèche.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a-t-il des observations ? Très bien, on ne peut que se féliciter de l'évolution de la structure crèche vers effectivement cette orientation en faveur des 1 000 premiers jours et l'évolution vers une structure RPE également. Donc voilà, tout cela s'intègre dans la proposition qui vous est faite. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 5

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Bien évidemment, quand on crée des postes comme ça, il faut qu'on revoie un petit peu le tableau des effectifs, chose que nous faisons très régulièrement et c'est aussi une délibération classique, qui a aussi été présentée au CST du 27 janvier, qui a recueilli un avis favorable à l'unanimité pour les 2 collègues. Comme de coutume, nous devons ouvrir plusieurs postes bien évidemment, comme on l'a déjà exprimé, à partir du moment où le choix sera fait sur la nouvelle recrue, nous pourrions fermer les postes qui sont ouverts un petit peu inutilement dès le prochain Conseil.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Oui, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : 4 postes qui sont concernés : médecin territorial, sage-femme, puéricultrice et infirmière, qui seraient éventuellement supprimés en fonction, mais pas la totalité.

Monsieur BACLET : C'est ça. Sur ces quatre-là, il y a en aura 3 qui sont fermés à partir du moment où le recrutement...

Monsieur CORBEAUX : C'est bien de le préciser, parce que si je n'avais pas eu l'information, c'est vrai qu'on a l'impression qu'on crée 6 postes donc j'ai bien compris.

Monsieur le Maire : En gros, ne sachant pas à l'heure actuelle sur quel grade on va recruter, on crée pour pouvoir accueillir et on supprime ensuite.

Monsieur CORBEAUX : Mais le poste d'agent social, d'éducateur territorial et éducateur de jeunes enfants 0, 5, ceux-là, ils sont créés pour.

Monsieur BACLET : Oui.

Monsieur le Maire : Merci. Alors je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 6

GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE AFL BANQUE

Monsieur BACLET : Lors du Conseil municipal du 19 décembre dernier, nous avons adopté une délibération de principe nous permettant de souscrire un emprunt auprès de l'AFL Banque. Cet emprunt nécessite une garantie annuelle. La délibération présentée ce jour vise à apporter cette garantie d'emprunt pour l'année 2025. Autrement dit, tous les ans, nous devons repasser cette délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

7. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 7

DEMANDE DE CLASSEMENT DU CMEM EN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire : Je prends la parole sur l'orientation vers une labellisation de l'école de musique vers un Conservatoire à Rayonnement Communal, fort effectivement de ce que nous déclinons depuis le début de ce mandat de vraiment tisser et de dresser un vrai parcours musical au bénéfice des élèves de l'école de musique. Nous avançons aujourd'hui sur la reconnaissance, enfin en tout cas, un travail qui doit continuer d'être porté, c'est-à-dire une labellisation d'un Conservatoire à Rayonnement Communal, bien évidemment en relation avec la DRAC. C'est une évolution qui est conforme à nos ambitions, c'est effectivement de pouvoir offrir un véritable parcours dans l'apprentissage de la musique pour les élèves. Et c'est aussi fort de cette évolution, ça offre également la possibilité pour les élèves des écoles de pouvoir prétendre et de postuler sur des concours également de Conservatoire National ou autres. C'est une avancée très importante qui vous est proposée ici. Voilà, je ne sais pas s'il y a des observations particulières sur cette délibération. Pas d'observation ? Je passe celle-ci au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie. Monsieur BACLET, je vois que vous souhaitez reprendre la parole, peut-être pour affiner le propos sur la délibération précédente.

Monsieur BACLET : Tout à fait. J'ai oublié de préciser qu'il y avait une petite erreur dans le fameux tableau dont parlait Monsieur CORBEAUX. C'est que la dernière ligne, l'animateur territorial ce n'est pas un poste complet, mais c'est un demi-poste puisqu'en fait pour cet emploi, on ouvre à la fois éducateur jeunes enfants et animateur territorial et qu'en fonction de la recrue, on ferme l'un des demi-postes lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire : Je suis tout à fait prêt à repasser cette délibération au vote s'il y a une volonté de votre part d'y revenir. On considère qu'il n'y a pas de difficulté par rapport à l'observation qui vient de vous être formulée ? Je regarde Monsieur DECRAENE, président de groupe. Pas de souci ? Très bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 8

SUBVENTION 2025 – ASSOCIATION LES FOUFFELLES EN 4L

Monsieur le Maire : Délibération numéro 8, j'avais pu préciser à Madame PELLIZZARI que cette délibération était abandonnée puisque les candidats à cette délibération et ceux qui s'étaient rapprochés de nous pour obtenir une participation dans le cadre du Rallye 4L Trophy ne s'estiment pas suffisamment prêts pour cette édition. Ils reportent leurs intentions d'une année, donc on verra à ce moment-là, mais toujours est-il que cette délibération est purement et simplement retirée de vos tables.

DÉLIBÉRATION ABANDONNÉE

Délibération n° 9

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LE BOL D'AIR

Monsieur le Maire : Délibération numéro 9. Madame RACHEZ, si vous voulez bien porter cette délibération, merci.

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. Il s'agit d'une délibération pour accorder une subvention exceptionnelle au Bol d'air, à l'épicerie solidaire qui a subi une coupure d'électricité qui a entraîné la perte de denrées alimentaires dans un congélateur. Ils ont subi un préjudice de 685,71 €. Dans le cadre de l'indemnisation qui leur a été versée par l'assurance, ils ont récupéré une franchise de 251 €. Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 251 € à l'association le Bol d'air pour parer à ce désagrément.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette subvention exceptionnelle ? Pas d'observation. Je la passe au vote. Il y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je passe la parole à Madame GAUDEFROY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

8. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° 10

ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS – DÉLIBÉRATION CADRE

Madame GAUDEFROY : Bonsoir. La délibération numéro 10 porte sur l'organisation du concours des maisons et balcons fleuris. Il s'agit donc de la délibération cadre. Ce concours est organisé par la Ville de manière annuelle. Il a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants seclinois pour le fleurissement de leurs balcons, façades et jardins. Un règlement du concours vous a été fourni en annexe et il a été décidé cette année de passer de 3 à 2 catégories. La première catégorie sera relative aux maisons avec un espace vert et fleuri et la deuxième catégorie concernera uniquement les fleurissements hors sol, donc les bacs et les balconnières, ce qu'on appelle les cours, les balcons et les terrasses et les murs fleuris. Pour l'année 2025, les prix sont inchangés. Le premier prix, 110 €, deuxième prix 100 € et troisième prix 90 €. Dans le cas où il y a éventualité d'un ex æquo, le prix d'un même montant sera attribué aux lauréats et le lot suivant n'étant pas attribué. Il est donc demandé et proposé au Conseil municipal de décider d'adopter les modalités d'organisation et de prévoir au budget 2025 une enveloppe de 660 € et non pas de 1 000 € puisqu'on passe de 3 catégories à 2 catégories. Nous ne manquerons pas d'inviter l'ensemble des groupes à nous accompagner lors de la revue à vélo de tous les sites qui seront candidats pour ce concours annuel.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Non, je n'en vois pas. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci et je passe la parole à Monsieur WEKSTEEN sur la dernière délibération de ce Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 11

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Monsieur WEKSTEEN : Une attribution de subventions d'équipement à des particuliers. On est dans le cadre donc des primes éco habitats que vous avez l'habitude de voir passer régulièrement aux différents Conseils Municipaux. Pour rappel, l'objectif de ces primes et de proposer des aides aux habitants souhaitant réaliser des travaux énergétiques dans le but de faire des économies sur leur facture énergétique et de faire participer l'ensemble des Seclinois à réduire notre empreinte carbone face aux dérèglements climatiques. Il s'agit donc ce soir de deux subventions, une pour une installation de panneaux photovoltaïques et l'autre pour un changement de menuiserie, pour un total de 1 075 €. Donc il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à mettre en œuvre dans le cadre de ces subventions.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je passe donc cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. Nous avons donc purgé l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, en tout cas des délibérations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Monsieur le Maire : J'en profite pour saluer la présence de la petite fille de Monsieur Timon DUPIRE qui nous rejoint. On a pu passer la délibération désignant la résidence du nom de votre grand-père, Monsieur Timon DUPIRE. Cette délibération a été votée à l'unanimité. On tenait à vous remercier pour l'acceptation qui a été la vôtre de bien vouloir nous permettre de désigner cette résidence au nom de votre grand-père. Il a été mis à l'honneur et on souhaitait vraiment votre présence ce soir et soyez vraiment remerciée pour votre acceptation. Merci, Madame. Il y avait également au-delà des points portés à l'ordre du jour une question qui a été souhaitée par le groupe Seclin en Commun. Je ne sais pas qui souhaite prendre la parole sur ce point. Monsieur VANDENKERCKHOVE, je vous laisse la parole.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En effet, on avait la volonté d'inscrire une question orale sur un sujet qui, potentiellement, pourrait avoir des répercussions locales, notamment sur le quartier de la Mouchonnière. L'idée, c'était de revenir un petit peu sur la décision annoncée par le président du Conseil départemental de réaliser une coupe budgétaire de l'ordre de 3 millions d'euros sur les subventions de la prévention spécialisée du Nord qui aurait donc un impact sur notre commune et notamment sur les jeunes accompagnés par l'association qui intervient dans le quartier de la Mouchonnière. Le chiffre qui est annoncé de 3 millions d'euros représente, je tiens à le dire quand même, 25 % de l'enveloppe départementale, sachant qu'il y a une partie des fonds aussi qui sont des fonds d'État dans le cadre du Pacte de solidarité, ce n'est quand même pas négligeable. Moi, personnellement, ça m'a même choqué une coupe budgétaire de cette ampleur dans une période aussi, et on se le redit à chaque Conseil, qui n'est pas simple, notamment pour les jeunes et qui toucherait donc des dizaines de postes d'éducateurs de rue, puisque c'est bien de ça dont on parle dans les quartiers les plus en difficulté. Et les associations auraient appris cette piste de réduction, puisque rien n'est voté a priori, un petit peu par hasard puisqu'il n'y aurait pas forcément eu de phase de concertation, de dialogue, etc. Et c'est vrai qu'en échangeant un petit peu avec pas mal d'acteurs et ils ont ressenti ça aussi comme une forme de violence. Sur Seclin, il y aurait des impacts concrets. Le but de la question, c'est aussi de pouvoir confronter un petit peu nos éléments.

Je n'ai pas du tout la prétention de forcément tout savoir, mais en tout cas, il m'a été rapporté que le Département vous aurait sollicité, aurait sollicité la Commune fin décembre pour une prise en charge municipale des postes d'éducateurs qui interviennent sur notre territoire et donc il y aurait une sollicitation d'abonder sur un chiffre entre 160 000 €, 180 000 € peut-être les postes des éducateurs du FCP qui interviennent sur la Mouchonnière. Je m'interrogeais aussi sur le fait que, alors peut-être que je suis dans le faux, mais en tout cas, si cette démarche de sollicitation de la Commune est réelle, je pense que c'est un sujet sur lequel on aurait pu être informé dans vos communications ou même dans un point de Conseil municipal parce que l'enjeu pour les familles, pour les jeunes, il est réel, c'est un vrai enjeu local. Je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas eu d'information ou d'échange entre nous sur ce sujet-là. Le but ce n'est pas de faire de la récupération politique, mais en tout cas je pense que c'est un vrai sujet politique pour le coup qui a des répercussions concrètes, qui va toucher la vie des personnes et pour lequel je pense qu'on a à débattre aujourd'hui. Alors cette demande, s'il y a une réelle demande de, je ne sais pas si on peut parler de municipalisation, mais en tout cas de prise en charge municipale, je tiens quand même à rappeler que la prévention spécialisée, c'est une compétence qui est normalement obligatoire dans le cadre des lois de décentralisation et que la prévention spécialisée, les éducateurs interviennent dans le champ de la protection de l'enfance qui est une compétence départementale. Sur Seclin, on a 2 éducateurs, notamment des éducatrices qui interviennent dans le quartier de la Mouchonnière. De ce que j'ai pu en savoir, c'est quand même près de 200 jeunes, donc 200 familles qui auraient pu bénéficier d'un accompagnement, donc ce n'est quand même pas négligeable en termes d'impact sur le quartier, plus aussi un poste financé à mi-temps sur le collège, mi-temps sur le quartier dans le cadre des ALSES. Pour le sigle barbare Acteur de Lien Social en Environnement Scolaire, vraiment tout le lien qui est fait entre le quartier et le collège sur des postes qui interviennent à mi-temps sur à la fois le scolaire et le quartier. Et là, sur des crédits, si je ne me trompe pas, financés par l'État. Donc l'association FCP risque de perdre 11 postes. Les postes de Seclin, a priori, sont potentiellement menacés. Et voilà, c'est vrai qu'il y a ce sentiment, je pense, qui pourrait être partagé dans les familles, d'une forme d'abandon puisque notamment depuis la période de Covid, on sait que les jeunes sont parfois en perte de repères, en perte de lien aussi avec les institutions de droit commun, que pousser certaines portes c'est parfois compliqué pour certains publics, qu'il y a une précarité qui s'installe. Une exclusion aussi de certains du marché du travail. Enfin, que ces populations fragiles, en tout cas, le lien est maintenu parfois par des éducateurs de rue qui font tout un travail de prévention, de raccrochage, d'éviter aussi le basculement dans une forme de marginalisation parfois. Donc ce lien éducatif, ce lien humain, je pense que c'est important qu'il puisse se préserver. Et demain, du coup, il y a une crainte que pour des jeunes exclus du collège, par exemple, pour des jeunes qui sont en souffrance sur différents aspects, parfois victimes de souffrance, parfois dans une forme d'isolement, il n'y ait plus forcément les bons acteurs sur tout ce qui est raccrochage aussi à la culture, aux loisirs. Et c'est vrai qu'il manque un maillon de cette chaîne du lien social qui peut être présente sur notre commune. Vous avez communiqué sur notamment le soutien que vous avez affirmé au Président POIRET. Et c'est vrai que j'ai trouvé vos mots assez élogieux envers sa politique, donc je voudrais quand même replacer un peu en contexte. En tout cas, s'il y a eu des victimes, ce n'est pas forcément le pauvre président qui a été chahuté par des travailleurs sociaux radicalisés parce que rappeler quand même qu'il y a des gens qui risquent de perdre leur emploi, qu'il y a des familles qui risquent aussi de perdre leurs repères puisque l'éducateur, parfois c'est quand même un repère qui est essentiel pour certaines familles. Et aujourd'hui, l'idée ce n'est pas forcément de reparler de la gestion du Département dans son ensemble et de réentendre que le super héros Monsieur POIRET nous a sauvés de la tutelle, etc. Après, propre à chacun de se faire son avis là-dessus, mais c'est de voir un petit peu qu'est-ce qu'il en est déjà de cette demande du département faite à la commune. Est-ce que ça a été fait ? Quelle a été éventuellement la réponse ? A priori, la réponse devait être faite pour fin janvier. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Et puis quelle serait éventuellement votre position si vote il y a sur cette coupe budgétaire ? Puis comment aussi prévoir la suite si, en effet, l'association FCP se fait amputer de crédits indispensables pour les postes d'éducateur à l'avenir sur Seclin ?

Monsieur le Maire : Merci pour cette question qui me permet de recontextualiser un petit peu les choses. Vous avez évoqué effectivement un certain nombre de faits sur les politiques départementales. Je rappelle que sur les politiques essentielles du Département, ce sont des politiques articulées autour d'une vocation sociale très importante. Le Département a la charge du handicap, de l'autonomie des seniors, de la petite enfance, de l'insertion professionnelle, un certain nombre de champs de compétences qui effectivement connotent les politiques du Département sur des orientations particulièrement sociales.

Au sein de ces politiques, vous avez rappelé le fait qu'il puisse y avoir des politiques obligatoires, mais aussi des politiques volontaristes. Si le Département a effectivement en compétence obligatoire, la prévention, le niveau de prévention est quant à lui plus ou moins volontariste. Lorsque le Département a augmenté tous ces budgets depuis maintenant 4 ans, je n'ai pas entendu d'applaudissements de la part de quiconque sur le fait que le Département abondait sur des budgets supplémentaires, des politiques nouvelles, des politiques ambitieuses, des politiques fortes, sur l'accompagnement social que nous pouvions porter. Nous connaissons toutes et tous, je pense, les difficultés financières que rencontrent les Départements. Je ne vais pas parler du Département du Nord, mais des Départements et de façon plus importante encore s'agissant du plus grand Département de France, le Département du Nord qui est particulièrement affecté par une forme de désengagement de l'État. Sur la politique, par exemple de la petite enfance, sur un budget de 693 millions d'euros, la compensation de l'État porte sur 18 millions d'euros pour une politique portée à hauteur de 693 millions d'euros. Et ça, on peut le décliner sur un certain nombre de politiques. On sent aujourd'hui qu'il y a un véritable désengagement de l'État qui porte vraiment atteinte aux finances des collectivités, je pense qu'à l'échelle de nos communes, on le ressent, à l'échelle de la Région, on le ressent bien évidemment, à l'échelle du Département, on le ressent bien évidemment. Nous bénéficions jusqu'alors d'une provision d'environ 120 millions d'euros qui, même si je sais que je ne suis pas là pour faire l'apologie en tout cas de la gouvernance de Monsieur POIRET, mais vous m'y invitez quand même un petit peu, depuis que Monsieur POIRET, en tout cas, était Vice-président en charge des Finances, puis président du Département, la mission qui a été la sienne a été de redresser financièrement le Département qui était particulièrement mal en point. Je rappelle, en 2015, c'est la menace de mise sous tutelle préfectorale qui pèse sur le Département du Nord. Depuis cette date, il met tout en œuvre pour, effectivement, redresser les finances de cette collectivité qui ont permis d'obtenir, enfin en tout cas, d'avoir un excédent budgétaire, une provision avoisinant les 120 millions d'euros. À ce moment-là, lorsque cette provision existait, je pense qu'en toute sagesse, le président du Département a fait le choix et bien évidemment, nous avons voté en conformité avec ce choix, ça a été de dire « on va conserver cette provision plutôt que de la dépenser, on va la conserver parce qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait ». Le budget 2025, on devrait réussir à l'équilibrer en rognant complètement les prévisions, mais si on le fait, c'est parce que l'État ne compense pas. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'à un moment donné, on doit nécessairement se poser sur des arbitrages nécessaires sur des politiques, revoir la voilure sur certaines politiques, ça n'est pas de gaieté de cœur qu'on le fait. Si l'État était au rendez-vous, on serait exactement sur le même niveau d'ambition que nous portons depuis le début de ce mandat, d'augmenter tous les budgets. J'ai évoqué un certain nombre de budgets. Même le budget sport a été augmenté. Tous les budgets ont été augmentés, toutes les lignes budgétaires ont été augmentées, fort justement de cette politique qui a pu être portée. Aujourd'hui, oui, les Départements sont dans le dur. Le Département du Nord est particulièrement dans le dur. Et donc sur le volet de la prévention sur lequel vous m'interrogez, seul le Département du Nord finançait intégralement les clubs de prévention pour parler d'eux. Ils étaient financés intégralement par le Département. Là ou dans tous les Départements de France, il y avait des cofinancements, des EPCI, des communes qui permettaient à un moment donné de mettre en face d'un dispositif de prévention, une municipalité en accompagnement. Le Département du Nord, quand vous dites fait des coupes sombres, s'aligne sur les politiques qui se pratiquent dans tous les Départements de France et qui, parce qu'on était sur une politique volontariste, parce qu'on avait les moyens de le faire, on prenait en charge l'intégralité, là, aujourd'hui, les communes sont sollicitées. Donc ce n'est pas que le Département fait des coupes sombres et qu'à un moment donné le Département du Nord est particulièrement malveillant vis-à-vis de tout un chacun. On s'aligne sur ce qui se fait partout en France et on invite les collectivités à pouvoir intervenir. Alors bien évidemment, moi j'ai reçu ce courrier effectivement. Je vous avouerai qu'à ce jour, la décision n'est absolument pas prise, que j'ai obtenu en tout cas en dérogation un report de décision à prendre sur ce point parce qu'avant, comme je le fais dans tous les dossiers, avant de prendre une décision, j'ai besoin d'être parfaitement éclairé sur tout à la fois les actions portées par le Club de prévention, éclairé sur les résultats obtenus, éclairé sur l'efficacité au sein des quartiers, au sein du Collège, vous l'avez cité, des éléments que j'ai pu recevoir jusqu'à présent, le club de prévention intervient, je ne vais pas dire exclusivement, mais essentiellement au sein du Collège. Donc immédiatement, fort du diagnostic que j'ai pu recevoir du Club de prévention. Je me suis rapproché de Monsieur SABLON, principal du Collège pour savoir dans quelle mesure, est-ce que ce poste qui est porté est absolument indispensable ou non ? Moi, j'ai besoin de comprendre. Il apparaît que oui, effectivement, ce poste est absolument prépondérant, il est utile, il est indispensable au Collège.

J'ai poursuivi la réflexion en sollicitant bien évidemment immédiatement les Services du Département pour tout mettre en œuvre pour que ce poste, même ce poste et demi soit maintenu parce que dès lors que la FCP intervient essentiellement dans le Collège, moi j'ai besoin, effectivement, d'avoir la garantie que ce poste sera conservé. J'ai pu être rassuré sur le fait qu'effectivement, parce qu'il y a des fonds d'État qui sont versés à destination des collèges, effectivement, les missions qui sont dévolues au sein du Collège par le Club de prévention aujourd'hui sont garanties. Je le mets entre guillemets parce qu'effectivement, par les temps qui courent... mais en tout cas on m'a assuré qu'il n'y aurait pas de remise en cause dès lors que les cofinancements de l'État étaient au rendez-vous également. Sur les autres dispositifs, on a un peu pris les devants. On a parlé du dispositif des 1 000 jours il y a quelques instants, on a passé une délibération, ça me permet de rebondir sur l'accompagnement qui peut être fait où, effectivement, il y a un accompagnement des familles dans le cadre du dispositif 1 000 jours et du RPE qui va être mis en œuvre, qui permet d'accompagner les familles. On a pu évoluer au sein de la structure qui est juste à nos côtés, une évolution vers un EVS, un Espace de Vie Sociale, qui porte également énormément. On a redéployé, puisque ce dispositif avait été abandonné par le passé, un dispositif tourné vers les 16-25 ans. Tout ça à l'initiative de la commune, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, je ne parle pas de notre financement auprès du CIPD, auprès du SIVU, de l'AFP2i. Autant de dispositifs sur lesquels nous sommes déjà cofinanceurs et qui nous permettent de maintenir quoi qu'il advienne, parce que ça, c'est absolument prépondérant pour nous. L'objectif n'étant pas de mettre en péril tout le travail qui a pu être porté, c'est de permettre ce lien qui existe entre le Collège et les publics qui peuvent être en difficulté par les dispositifs que je viens de décliner. Je ne vais pas dire qu'on a anticipé les choses, mais en tout cas ça nous permet d'accompagner pleinement les familles sans la moindre difficulté par les dispositifs qui existent déjà et qu'on a renforcés depuis le début de ce mandat. Donc aujourd'hui, oui, il y a des difficultés financières. Non, je n'ai pas encore pris de décision définitive et je pense que j'en informerai. Lorsque la décision sera prise, ça pourrait être l'objet d'échanges et on pourra bien évidemment échanger sur ce point si vous le sollicitez. Il n'y a pas de difficulté sur ce point. Moi je n'ai pas de tabou particulier sur ce point, mais en tout cas je pense qu'on peut être rassurés tout à la fois sur l'intervention qui est celle de la FCP au sein du Collège. Il n'y a pas de remise en cause sur ce point. L'accompagnement des familles avec le lien Collège-famille. On a aujourd'hui un dispositif, des dispositifs, je vais les mettre au pluriel où on est aujourd'hui déjà dans l'accompagnement sur ce point. Voilà ce que je tenais à dire. Mais en tout cas, il faut, je pense, avoir conscience de ce que... Les temps sont durs pour toutes les collectivités, et heureusement en tout cas, que les finances du Département ont été redressées parce qu'elles étaient vraiment mal en point, ça nous permet d'être présent et d'être au rendez-vous en 2025. 2026, ça sera compliqué, très compliqué. Mais voilà, aujourd'hui on continue de porter les politiques dans lesquelles nous croyons et qui ne sont nullement des politiques abandonniques à l'égard de publics qui peuvent être en difficulté. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette question. Je précise qu'une question orale n'invite pas au débat donc j'ai entendu votre question, on se retrouvera, on rééchangera sur ce point. Je ne voudrais pas qu'on rentre dans une logique de joute verbale et qu'à un moment donné, on bascule dans le débat là où le règlement intérieur prévoit bien les règles concernant les questions orales.

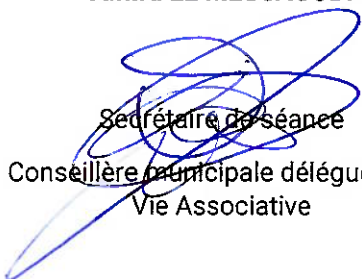
Monsieur VANDENKERCKHOVE : Merci. Pour ne pas revenir sur le fond, mais vous dites pourquoi ne pas en discuter quand vous aurez pris votre décision. Si possible pourquoi ne pas en discuter avant et également sur les éléments de constat. Moi, je veux bien m'associer à une éventuelle rencontre de l'association, de son chef de service. À ma connaissance, au-delà du Collège, il y a aussi deux autres postes d'éducateurs. Je suis disponible pour éventuellement les rencontrer avec vous pour vraiment étayer le diagnostic avant de prendre cette décision et puis associer l'ensemble du Conseil Municipal parce que ce n'est pas un petit point, je pense.

Monsieur le Maire : Je retiens votre proposition. En tout cas, juste pour rappel, les 50 % sollicités par le Département de co-partenariat ou de cofinancement, ça représente 180 000 €. Vous vous doutez que les 180 000 €, on ne les avait pas appréhendés. Ce n'est pas au budget et donc 180 000 € Ville, 180 000 € Département, ça fait 360 000 € au total, c'est l'équivalent de 8 à 9 ETP. Moi, j'ai besoin de comprendre. C'est ma position. Ce sont quand même des sommes importantes, des sommes engageantes, donc je suis dans cette démarche-là d'essayer de comprendre et de démêler les choses. Mais je retiens votre proposition, Monsieur VANDEKERCKHOVE. Voilà, je vous remercie. Écoutez, je pense qu'on a exploré l'ensemble des points qui devaient être évoqués dans le cadre de ce Conseil Municipal. Je vous remercie pour vos interventions constructives et vous invite à un verre de l'amitié. Voilà, bonne soirée à toutes et à tous.

Séance levée à 19 heures 20.

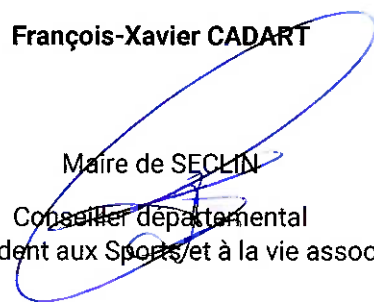
Approuvé au conseil municipal du 7 mars 2025

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée à la
Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative